

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBIGNY SUR NÈRE  
Département du Cher  
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 18 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 mars à 18 heures, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, sous la présidence de Madame RENIER, Présidente du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, dûment convoqués le 13 mars 2025.

**Présents** : Mmes RENIER, BUREAU, DORISON, DOGET, GELOTTE, DAUGU BALDINI, BONNEROT, CARROI, MOREAU et M. DECROIX

**Représentés** : Mmes XIONG, GUIMARD

**Absent(s) Excusé(s)** : Mmes RUEL

**Absent(s)** : M. CARRE

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 15 |
| Nombre de membres présents    | 11 |

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination au sein de conseil d'administration et conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales du secrétaire de séance. La secrétaire de séance est Mme DORISON qui a accepté de remplir ces fonctions.

**Objet : Délibération 2025/03/04 relative à l'approbation du compte financier unique 2024**

Vu l'article R2321- 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la note du compte financier unique,

Mme La présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS d'approuver le compte financier unique concernant l'exercice 2024 du CCAS ;

**Décision** : Les membres du conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés,

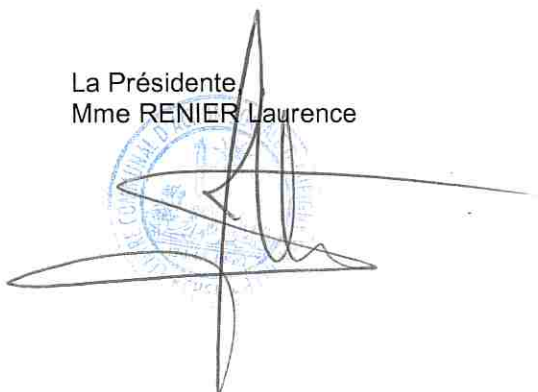
**ARTICLE 1** – DECIDENT d'élire un président de séance, Mme BUREAU prend la présidence pour le vote du compte financier unique ;

**ARTICLE 2** – APPROUVENT le compte financier unique concernant l'exercice 2024 du CCAS.

Fait et délibéré le 18 mars 2025,

La Présidente  
Mme RENIER Laurence

La secrétaire de séance,  
Mme DORISON Marie-France

A large, stylized black ink signature of Mme RENIER Laurence is written over a circular blue official stamp of the CCAS d'Aubigny-sur-Nère.A black ink signature of Mme DORISON Marie-France is written over a circular blue official stamp of the CCAS d'Aubigny-sur-Nère.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBIGNY SUR NÈRE  
Département du Cher  
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 18 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 mars à 18 heures, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, sous la présidence de Madame RENIER, Présidente du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, dûment convoqués le 13 mars 2025.

**Présents** : Mmes RENIER, BUREAU, DORISON, DOGET, GELOTTE, DAUGU BALDINI, BONNEROT, CARROI, MOREAU et M. DECROIX

**Représentés** : Mmes XIONG, GUIMARD

**Absent(s) Excusé(s)** : Mmes RUEL

**Absent(s)** : M. CARRE

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 15 |
| Nombre de membres présents    | 11 |

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination au sein de conseil d'administration et conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales du secrétaire de séance. La secrétaire de séance est Mme DORISON qui a accepté de remplir ces fonctions.

**Objet : Délibération 2025/03/05 relative à l'affectation du compte de résultat 2024**

Vu l'article R2321- 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les résultats apparaissant au compte financier unique 2024 du CCAS.,

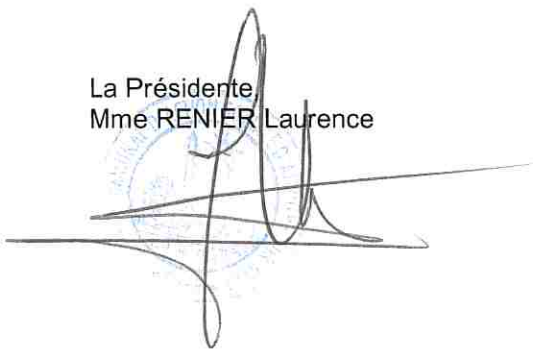
**Décision** : Les membres du conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1** : DECIDENT d'inscrire au Budget Primitif 2025 en section d'Investissement – ligne 001 – le solde d'exécution de la section d'Investissement de l'exercice 2024, soit 750,99 €.

**ARTICLE 2** : DECIDENT d'affecter le solde excédentaire de la section de Fonctionnement de 16 485,38 € en section de fonctionnement en report – ligne 002.

Fait et délibéré le 18 mars 2025,

La Présidente,  
Mme RENIER Laurence

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a faint blue circular official stamp of the CCAS d'Aubigny-sur-Nère.

La secrétaire de séance,  
Mme DORISON Marie-France

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a faint blue circular official stamp of the CCAS d'Aubigny-sur-Nère.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBIGNY SUR NÈRE  
Département du Cher  
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 18 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 mars à 18 heures, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, sous la présidence de Madame RENIER, Présidente du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, dûment convoqués le 13 mars 2025.

**Présents** : Mmes RENIER, BUREAU, DORISON, DOGET, GELOTTE, DAUGU BALDINI, BONNEROT, CARROI, MOREAU et M. DECROIX

**Représentés** : Mmes XIONG, GUIMARD

**Absent(s) Excusé(s)** : Mmes RUEL

**Absent(s)** : M. CARRE

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 15 |
| Nombre de membres présents    | 11 |

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination au sein de conseil d'administration et conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales du secrétaire de séance. La secrétaire de séance est Mme DORISON qui a accepté de remplir ces fonctions.

**Objet : Délibération 2025/03/06 relative au vote du budget primitif 2025**

Vu l'article R2321- 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'orientation budgétaire présenté lors de la séance du 4 mars 2025,

Vu les résultats apparaissant au compte financier unique 2024 du CCAS,

Vu la note du budget primitif jointe en annexe et après avoir constaté les résultats de l'exercice 2024 et leur affectation,

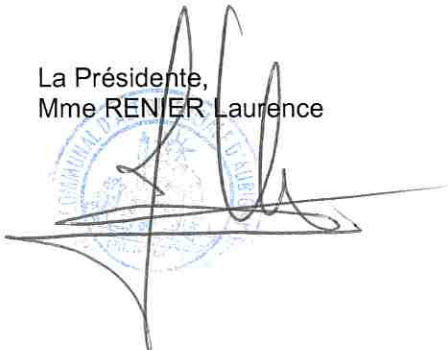
**Décision** : Les membres du conseil d'administration du CCAS approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif 2025 comme suit :

- 102 460,00 euros en section de fonctionnement

- 2 195,99 euros en section d'investissement

| BP 2025   | Section de fonctionnement |                   | Section d'investissement |                 |
|---|---------------------------|-------------------|--------------------------|-----------------|
|   | Dépenses                  | Recettes          | Dépenses                 | Recettes        |
| Crédits votés                                   | 102 460,00                | 85 974,62         | 2 195,99                 | 1 445,00        |
| 001 Solde d'exécution section d'invest. reporté |                           |                   |                          | 750,99          |
| 002 Résultats de fonctionnement reporté         |                           | 16 485,38         |                          |                 |
| Résultats 2024                                  |                           |                   |                          |                 |
| <b>Total</b>                                    | <b>102 460,00</b>         | <b>102 460,00</b> | <b>2 195,99</b>          | <b>2 195,99</b> |

La Présidente,  
Mme RENIER Laurence



Fait et délibéré le 18 mars 2025,

La secrétaire de séance,  
Mme DORISON Marie-France



Mode de diffusion : Publication électronique sur le site internet de la ville d'Aubigny/Nère - <https://www.aubigny.net/>

Transmis au représentant de l'Etat le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBIGNY SUR NÈRE  
Département du Cher  
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 18 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 mars à 18 heures, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, sous la présidence de Madame RENIER, Présidente du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, dûment convoqués le 13 mars 2025.

**Présents** : Mmes RENIER, BUREAU, DORISON, DOGET, GELOTTE, DAUGU BALDINI, BONNEROT, CARROI, MOREAU et M. DECROIX

**Représentés** : Mmes XIONG, GUIMARD

**Absent(s) Excusé(s)** : Mmes RUEL

**Absent(s)** : M. CARRE

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 15 |
| Nombre de membres présents    | 11 |

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination au sein de conseil d'administration et conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales du secrétaire de séance. La secrétaire de séance est Mme DORISON qui a accepté de remplir ces fonctions.

**Objet : Délibération 2025/03/07 relative à la constitution d'une provision pour créances douteuses**

Vu l'article R2321- 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'obligation de constituer une provision eu égard au risque d'impayés sur les titres émis par le CCAS,

Considérant que l'analyse effectuée conjointement avec le comptable public des restes à recouvrer a permis d'identifier les créances devant faire l'objet d'une provision, dont le montant atteint 1 045 € sur le budget au 24/02/2025. Il s'agit des créances non recouvrées de 2023 et 2024.

- Loyer logement temporaire octobre et novembre 2023 = 68.23 euros
- Loyer logement courte durée mars à juin 2024 = 865.58 euros
- Loyer logement temporaire juillet à août 2024 = 110 euros

**TOTAL = 1043.81 euros**

**Décision** : Les membres du conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE 1** : DECIDENT de constituer une provision à hauteur de 100% des créances douteuses au 24/02/2025, soit 1 045 € au compte 6817 du budget du CCAS.

Fait et délibéré le 18 mars 2025,

La Présidente,  
Mme RENIER Laurence



La secrétaire de séance,  
Mme DORISON Marie-France

